

Syndicat AF des Fourches

Bex, le 22 juin 2016

Commission de classification

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016

Rapport de la commission de classification

Monsieur le Président, Mesdames , Messieurs,

Depuis la dernière assemblée générale ordinaire, il n'y a pas eu de changement au sein des membres de la commission.

Du 25 Juin 2015 à ce jour la commission s'est réunie à 12 reprises – Le président, quant à lui, a participé à plusieurs séances ayant trait principalement aux modifications des affectations , et au projet de réalisation du giratoire de la Mouniaz afin de suivre l'évolution des projets et leurs incidences sur la marche de la commission.

La commission s'est attachée , comme expliqué lors de l'assemblée extraordinaire du 2 décembre 2015 à préparer la clé de répartition des frais des giratoires et par là, aux avantages procurés par ces derniers.

Notre commission a du travailler sur des variantes en tenant compte ou non du giratoire de la Mouniaz. Le projet ayant été définitivement stabilisé, nous pouvons aujourd'hui vous informer que la fourchette de coût se situe entre 1 et 8 francs, soit des montants inférieurs à ceux annoncés le 2 décembre dernier.

La commission s'est également attachée à déterminer les différents critères d'avantages pour les routes et pour les différents services. Cependant, les travaux de la commission ont été passablement ralentis par les évolutions successives de la MPPA et tant que le plan n'est pas stabilisé la commission ne peut pas travailler et avancer correctement .

Ces tous derniers jours, la commission a reçu le plan définitif pour les secteurs de la Mouniaz et des Saviez ainsi que des autres poches vouées à modification. Le secteur de la station Shell est toujours à l'étude.

Nous avons encore tout récemment rencontré les représentants des AF afin qu'ils nous confirment la base financière des valeurs des surfaces échangées entre propriétaires ou cédées au DP voire aux communes, qui déboucheront sur des soultes complémentaires. Le mode de perception des avantages procurés aux propriétaires qui bénéficient d'une plus value due à la MPPA a aussi été confirmé.

La réponse fournie par les représentants des AF ainsi que la stabilité toute récente du MPPA doivent enfin permettre à la CCI de remettre l'ouvrage sur le métier et terminer ses différents tableaux sur la clé de répartition des frais durant l'automne.

Pour la Commission E.Maendly

